



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

Bobigny, le **29 SEP. 2020**

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

à

Monsieur le président du conseil départemental de la
Seine-Saint-Denis,
Mesdames, Messieurs les maires,
Messieurs les présidents des établissements publics
territoriaux
Mesdames, Messieurs les présidents d'associations

Objet : appel à projets « quartiers d'automne » et « 1 000 jeunes aux sports d'hiver »

PJ : annexes

Le département de la Seine-Saint-Denis a été l'un des plus sévèrement touché par la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui traverse le pays depuis plusieurs mois. A celle-ci s'est ajoutée dès le début du confinement au printemps dernier, une crise sociale dont les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont les premières victimes.

Face à cette situation, le Gouvernement a lancé au mois de juin dernier les opérations « quartier d'été », « colos apprenantes » et « école ouverte » afin de renforcer les activités et les services de proximité à destination des enfants et des jeunes des quartiers.

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville (services de l'Etat, collectivités et acteurs associatifs), ces opérations ont permis d'organiser 195 actions labellisées « quartiers d'été » auxquels plusieurs dizaines de milliers d'enfants et d'adolescents ont pu participer, de faire partir plus de 6 000 jeunes en séjour dans le cadre des « colos apprenantes » et plus de 16 200 jeunes écoliers, collégiens et lycéens ont pu bénéficier du dispositif « école ouverte ».

Après le succès rencontré par ces différents dispositifs tant au niveau départemental que national, la ministre de la ville a annoncé leur reconduction pour les prochaines vacances scolaires.

Dans la continuité du cadre fixé au début de l'été, je souhaite que nous puissions construire dans les semaines qui viennent une offre d'activités et de services de proximité, favorisant notamment la pratique du sport, à destination des jeunes habitants les quartiers prioritaires de la politique de la ville, autour des priorités suivantes :

- pour les vacances de la Toussaint, de Noël 2020 et d'hiver 2021, je souhaite **soutenir dans le cadre de « quartiers d'automne » une offre d'activités de proximité pédagogiques et ludiques** autour des thématiques suivantes (promotion du sport dans le cadre des jeux olympique de Paris 2024, culture, rapprochement police-population, prévention santé, et soutien à la parentalité par l'organisation de séjours famille) **et reconduire l'opération « colos apprenantes »** pour permettre aux enfants et aux jeunes des quartiers de bénéficier de séjours apprenants sur l'ensemble du territoire ;
- pour les vacances de Noël 2020 et d'hiver 2021 je souhaite apporter un soutien financier pour l'organisation de séjour à la montagne afin de **permettre à 1 000 jeunes âgés de 11 à 17 ans des quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Seine-Saint-Denis de découvrir la pratique des sports d'hiver.**

S'agissant de l'opération « école ouverte », les services départementaux de l'éducation nationale ont lancé un appel à projets spécifique pour la reconduction du dispositif pendant les vacances de la Toussaint pour l'ensemble des élèves de l'école primaire au lycée.

Compte tenu du contexte sanitaire, l'organisation et le déroulement de ces activités seront soumis au respect des règles en vigueur visant à ralentir la propagation du virus Covid-19. En fonction de l'évolution de celles-ci, elles pourront être adaptées, reportées ou annulées.

Je vous invite à déposer vos dossiers de demande de subvention suivants les modalités détaillées en annexe :

- **pour les séjours ou les activités pendant les vacances de la Toussaint** (du 17 octobre 2020 au 1^{er} novembre 2020), **de Noël 2020** (du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021) **et d'hiver 2021** (du 13 février 2021 au 1^{er} mars 2020) **avant le 12 octobre 2020 ;**
- **pour les séjours à la montagne pendant les vacances de Noël** (du 26 décembre 2020 au 3 janvier 2021) **et d'hiver** (du 13 février 2021 au 1^{er} mars 2020) **avant le 26 octobre 2020.**

Les subventions qui pourront vous être accordées devant être versées avant la fin du mois de novembre, le respect des dates limites de dépôt des dossiers est indispensable.

Pour les séjours à la montagne, la participation à l'achat de places auprès d'opérateurs sera privilégiée. Des précisions sur les modalités de ces séjours vous seront communiquées dans les meilleurs délais.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation pour offrir aux enfants et aux jeunes des quartiers prioritaires une programmation d'activités ambitieuses permettant de renforcer le lien social et de leur offrir un accès à de nouvelles opportunités.

La préfète déléguée pour
l'égalité des chances


Anne-Claire Mialet